

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



13078232

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

14 MAR 2013

Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0421.616.339

Dénomination

(en entier) : **LUBRI-ASEPT**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : 4800 VERVIERS, rue de l'Est 17

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Assemblée générale : fusion, élargissement de l'objet social, modification de la dénomination

D'un acte du 2 mai 2013, enregistré, du notaire Renaud LILIE, à la résidence d'Eupen, il résulte que l'assemblée a pris les résolutions suivantes :

1. Approbation du projet de fusion avec la société anonyme „LUBRIX“ numéro d'entreprise 423.354.619. Le projet de fusion de la présente société avec la société „LUBRIX“ a été déposé au tribunal de commerce de Verviers le 11 mars 2013 et publié aux annexes du Moniteur belge du 20 mars suivant.

2. Constatation qu'en suite de la résolution qui précède et de la décision de l'assemblée générale de la société absorbée tenue ce jour, la fusion de la présente société par absorption de la société absorbée est effectivement réalisée. Suite à cette fusion, la société absorbée est dissoute sans liquidation. Le transfert du patrimoine de la société absorbée sera fait sur base d'une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2012. La fusion a effet au 1er janvier 2013. Toutes les opérations faites depuis cette date par la société absorbée relativement aux éléments actifs et passifs transférés suite à la fusion seront considérées comme accomplies pour le compte et aux profits et risques de la société absorbante. Le transfert de patrimoine comprendra la totalité de l'actif et du passif de la société absorbée. Tous les actifs et passifs non comptabilisés, non connus ou oubliés de la société absorbée seront supposés être transférés dans la société absorbante. Les archives de la société absorbée, en ce compris les livres légaux, seront à dater du jour de la fusion conservées au siège social de la société absorbante.

3. Décision d'élargir l'objet social en rajoutant le paragraphe suivant après le premier paragraphe de l'article 3 : „L'objet social comprend également les activités de réparation, de vente, d'achat, de gestion, le conseil, l'édition, l'exploitation de matériels et programmes dans les domaines informatique, bureautique, électrique et de télécommunication. En outre, la société exerce les activités suivantes : l'achat, la vente, la fabrication, l'importation, l'exportation, l'agence, la représentation sous toutes ses formes, de produits et matériels se rapportant à la lubrification, à l'anticorrosion, à la conservation, à l'anti-pollution, ainsi que les différents articles, appareils et machines se référant au domaine de la lubrification, filtration, régénération ainsi que l'entretien et la réparation de ces machines.“

4. Décision de modifier la dénomination sociale en „LUBRIGROUP“. L'article 1 est modifié en conséquence.

Pour extrait analytique conforme

Renaud LILIE

Notaire

Déposés en même temps : expédition, coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/05/2013 - Annexes du Moniteur belge